NOTE AUX ORGAS



**Il faut une transformation profonde**

**du système de santé au travail**

La CGT porte un syndicalisme qui permet aux travailleurs d'être les acteurs, les citoyens de leur propre vie professionnelle.

De ce fondement découlent toutes les capacités, individuelles et collectives, à construire au quotidien, la santé physique, mentale et sociale au travail. Cela implique que notre système de santé au travail puisse répondre à l'intérêt de tous les travailleur.euse.s et ce, quel que soit leur statut.

Le travail prend une part prépondérante dans la vie de chacun.e, aussi Il ne s’agit pas de construire un système pour les travailleurs, mais bien un système avec et par les travailleurs eux-mêmes, pour qu’ils le prennent en main. C’est bien celles et ceux qui travaillent qui sont les plus grands experts de leur travail.

Ce qui implique l’ouverture de droits nouveaux pour toutes et tous, qu’ils soient ou non salarié-e-s, permettant l'exercice de cette pleine action et citoyenneté.

Les propositions de la CGT relatives à la réforme du système de santé au travail, intriqué dans une sécurité sociale rénovée, portent ces enjeux et objectifs.

Cette note, qui accompagne les propositions du groupe d’appui, à l’objectif de les situer dans le contexte actuel et de faire le lien entre l’attitude du gouvernement et celle de la CGT.

**Contexte :**

3 rapports sur la santé au travail ont été publiés en septembre dernier :

* le rapport Lecocq Dupuis Forest demandé par le gouvernement ;
* le rapport du Dr Frimat sur la prévention face aux agents chimiques dangereux ;
* et le rapport du député Pierre Dahreville (sur les maladies et pathologies professionnelles dans l’industrie).

Chacun d’eux, à sa manière, confirme le diagnostic de la CGT fait de longue date, à savoir que ce système est inefficace, et surtout injuste, car il couvre mal une partie des salariés. Les autres ne l’étant pas du tout.

A ces 3 rapports, s’ajoute celui sur les Indemnités Journalières de la sécurité sociale, qui va s’intégrer dans les discussions sur la santé au travail.

**L’attitude du gouvernement et du patronat :**

Suite à la parution du communiqué commun des confédérations représentées au COCT[[1]](#footnote-2), le gouvernement a été contraint de réagir.

En effet, devant l’attitude unitaire et unanime des organisations syndicales, il propose au GPO[[2]](#footnote-3) du COCT de travailler d’ici fin juin à un document d’orientation qui définirait les thèmes et les périmètres (concertation, négociation) des discussions à venir.

Le patronat est quant à lui divisé, en particulier sur la question des Services de Santé au Travail, qui est une grande source de financement pour ses structures. Il est par ailleurs embarrassé par le fait que les organisations syndicales, dans l’unité, aient pris la main.

**Concernant la CGT :**

La CGT dénonce depuis plus de 10 ans les conséquences, le coût, de ce qu’elle appelle le mal-travail. C’est à dire une organisation et des conditions de travail qui entraînent une perte de sens du travail, mais aussi des gâchis humains, économiques et financiers qui se chiffrent en vies humaines sacrifiées, en dépenses de réparation par milliards pour la Sécurité Sociale et en déficit d’efficacité pour l’économie toute entière !

Pour rester cohérent avec la démarche portée dans la confédération, le pôle travail-santé, sous la responsabilité du collectif confédéral travail-santé, a décidé de lancer un appel à contribution de tous les syndicats et structures des organismes et institutions évoluant dans les champs de la prévention et de la santé au travail.

La synthèse de cette contribution a permis de poser clairement les enjeux d’une réforme complète du système *(voir la note aux organisations du 25/09/2018 : « analyse CGT du rapport Lecocq »*).

Nos propositions pour la refonte complète du système de santé au travail s’inscrivent au cœur de notre démarche de reconquête en s’appuyant sur 3 piliers essentiels :

* La transformation du travail, œuvre des travailleurs eux-mêmes (parce que ce sont eux les experts) afin d’arrêter de s’abîmer au boulot et pour s’y épanouir, y trouver du sens, changer son contenu et son organisation ;
* La citoyenneté et la démocratie au travail, car ce sont ceux qui font qui savent. Ce qui implique des droits nouveaux pour tous les travailleurs (salariés ou indépendants) ;
* Sortir les services de santé au travail des mains du patronat pour qu’ils soient gérés par une sécurité sociale intégrale du 21ème siècle, telle que nous voulons la reconquérir *(livret « pour une sécurité sociale du 21ème siècle »).*

Ces propositions seront prochainement formalisées dans un 4 pages.

La CGT a pris par ailleurs l’initiative de réunir les confédérations. Cette démarche a eu un impact très fort sur les autres organisations syndicales et même sur les parties adverses. Le patronat, lui-même, essaie de justifier ses arguments par de soi-disant retour d’acteurs de terrain.

De ce fait, les autres organisations syndicales ont désormais une analyse beaucoup plus nuancée du rapport Lecocq. A titre d’exemple, la séparation du contrôle et du conseil est aujourd’hui nettement remise en cause. Ce qui nous permet de reprendre la main sur le projet de réforme et de garder la dynamique unitaire que nous animons pour l’instant.

Il important, pour la CGT, de prolonger la démarche d’appropriation des enjeux et de nos propositions auprès de tous les syndicats et structures, que ce soit au national comme au niveau régional. C’est un élément indispensable au rapport de force à construire dans la période, puis prochainement lors des futures négociations, voire au cours de l’éventuelle mise en œuvre de la réforme.

Cela permettra aussi de définir les étapes, dans l’esprit de la double besogne, qu’il nous faudra franchir pour un système de santé au travail intégré dans une sécurité sociale reconquise. C’est en partant du travail que nous pourrons bâtir l’avenir !

1. *Comité d’Orientation des Conditions de Travail* [↑](#footnote-ref-2)
2. *Groupe Permanent d’Orientation* [↑](#footnote-ref-3)